

DEPARTEMENT DE L'EURE
 ARRONDISSEMENT DE BERNAY
 CANTON DE BRETEUIL
 COMMUNE DE BRETEUIL

2026/6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION :

21 janvier 2026

DATE D’AFFICHAGE :

21 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 20

Absents non représentés : 7

Absents représentés par pouvoirs : 2

Nombre de votants : 22

L’an deux mille vingt-six, le trois février à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle Le Lux de la commune déléguée de Breteuil sur Iton (Place Pillon de Buhorel) en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard CHERON, Maire.

Secrétaire de séance : M. KROLIK Jean-Emile est élu secrétaire de séance.

Etaient présents, absents, excusés :

	NOMS	Présents	Absents/excusés
Maire	CHERON Gérard	X	
Maires Délégués et adjoints	LOUVARD Denis		Absent
	NOEL Nathalie	X	
A D J O I N T S	AMIGON Claude	X	
	PUREN Joëlle	X	
	BRUNEAU Gérard	X	
	BULARD Françoise	X	
	ROBERT Frédéric	X	
	BLIN Gwénola	X	
C O N S E I L L E R S	DUMEZ Elisabeth	X	
	TOUTENELLE Jean-Michel	X	
	KROLIK Jean-Emile	X	
	BATARD Michel	X	
	BELLIARD Josette	X	

	NOMS	Présents	Absents/excusés
C O N S E I L L E R S	LEBERTRE Nathalie	X	
	ARSENDEAU Caroline	X	
	FLET Mickaël	X	
	DENIS Clément		Absent
	BOISSIERE Serge	X	A rejoint la séance au point n° 5
	CAMUS Gaëlle		Absente/excusée pouvoir à BELLIARD Josette
	BEQUIGNON Natacha		Absente/excusée pouvoir à Claude AMIGON
	PAUMIER Adéline		Absente
	CLEMENT Audrey		Absente
	NOEL Thibault		Absent
	DENIS Françoise		Absente excusée
	BOUILLON André	X	
	CHÂTEAUGIRON Gilles	X	
	GUSTAVE Grégory		Absent
GOURDEAU Camille	X		

OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2025/37 DU 17 JUIN 2025 – RECTIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR L’INSTALLATION D’UN PLATEAU RALENTISSEUR RUE MODESTE LEROY

Monsieur AMIGON Claude présente le rapport n° 6.

Pour rappel, lors de sa séance du 17 juin 2025, le Conseil municipal a approuvé, par délibération n° 2025/37, un plan de financement destiné à solliciter une subvention de l’État dans le cadre du dispositif des amendes de police, pour l’installation d’un plateau ralentisseur rue Modeste Leroy, dans la commune déléguée de Breteuil-sur-Iton.

Il s'avère toutefois nécessaire de rectifier cette délibération, le coût total réel du devis des travaux s'élevant à 37 059,33 € HT, soit 44 471,20 € TTC, et non 18 159,07 € HT (soit 21 790,88 € TTC) comme indiqué initialement.

Une décision n° 2025/10, en date du 22 octobre 2025, avait déjà été prise afin d'ajuster le plan de financement. Néanmoins, le Département de l'Eure sollicite également l'adoption d'une délibération rectificative par le Conseil municipal afin de compléter le dossier.

Il est donc proposé au Conseil municipal de rectifier la délibération n° 2025/37 en tenant compte des montants actualisés.

Le Maire,

Vu le Code Général Des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
Vu la délibération n° 2025/37 en date du 17 juin 2025, par laquelle le Conseil municipal avait approuvé un plan de financement en vue de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre du dispositif des amendes de police, pour l'installation d'un plateau ralentisseur rue Modeste Leroy,
Considérant que cette opération a pour objectif de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser les traversées piétonnes à proximité du Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et de la crèche,
Considérant qu'il convient de rectifier cette délibération afin de tenir compte du coût total du devis, s'élevant à 37 059,33 € HT (soit 44 471,20 € TTC),

Considérant que la commune peut prétendre à une subvention de l'État au titre des amendes de police, à hauteur de 40 % du montant HT, soit 14 823,73 €,

Considérant que le reste à charge pour la commune s'élèverait à **22 235,60 €**, le plan de financement est donc récapitulé comme suit :

Nature des travaux	Lieu	Montant HT	Montant TTC (TVA = 20%)	Taux dispositif « Amendes de police »	Reste à charge à la commune
Installation plateau ralentisseur	Rue Modeste Leroy	37 059,33 €	44 471,20 €	40 % du coût HT = 14 823,73 €	22 235,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement rectificatif exposé ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'État dans le cadre du dispositif des amendes de police, pour l'installation du plateau ralentisseur rue Modeste Leroy, commune déléguée de Breteuil-sur-Iton ;
- **DE REALISER** toutes les démarches et formalités nécessaires au dépôt du dossier de demande de subvention, et à signer tous les documents afférents ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à cette opération au Budget Primitif 2025 ;
- **D'INSCRIRE** la présente décision au registre des délibérations du Conseil municipal et d'en rendre compte au conseil municipal.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits :

Le Maire,

Gérard CHERON



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE 05/02/2026
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU 05/02/2026
LE MAIRE



Monsieur le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.